



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des membres			
Afférents au Conseil	En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
27	27	22	24

Séance du mardi 25 août 2026
à 19h00

Date de la convocation : le 19 août 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq août à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Éric GARCIN.

Etaient présents : Jacques CHERICI, Valérie TORCOL, Olivier RADAKOVITCH, Elena SENANTE, Benoît LEBRE, D. Stéphane ROYO, Marie-Dominique GONCE, Anne DE LAURADOUR, Frédéric ASTICH-BARRÉ, Bernard JOURDAN, Yves WARNIER, Sandrine MOUTON-PLOUHINEC, Frédéric RACINE, Rémi CABON, Christine ROUX, Martine MONTEIL-HERZOG, Nathalie ZOCCOLA, Daria DESGRANDCHAMPS, Vincent BOUSQUET, Marie VIALA, Charlotte BOULAY,

Bons de pouvoir : Romain MORELLO à Frédéric ASTICH-BARRÉ, Justine VANDERMERSCH à Charlotte BOULAY,

Était absent excusé : Gilles GAUDIN,

Etaient absents : Alain RHONÉ, Gérard POUPARD,

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard JOURDAN,

N°91_DEL_2026 OBJET : Délibération portant convention de recours au bénévolat

Monsieur le Maire indique que la commune peut bénéficier de la collaboration bénévole de certaines personnes pour l'exécution de ses missions de service public.

Monsieur le Maire précise que la commune souhaite développer et améliorer la gestion et la valorisation des biodéchets produits dans le cadre de ses activités.

Il convient donc de formaliser les conditions de cette intervention au moyen d'une convention de bénévolat.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention permettant l'accueil d'un bénévole et d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêt d'Assemblée du Conseil d'État du 22 novembre 1946, n° 74725-74726, relatif aux collaborateurs occasionnels du service public ;

Considérant que la commune souhaite développer et améliorer la gestion et la valorisation des biodéchets produits dans le cadre de ses activités ;

Considérant que, dans ce cadre, la commune souhaite bénéficier de l'accompagnement d'un bénévole pour contribuer à la réflexion, à la sensibilisation et à l'amélioration des pratiques relatives à la gestion des biodéchets ;

Considérant que cette intervention est réalisée à titre bénévole, sans rémunération et dans un but d'intérêt général ;

Considérant qu'il convient de formaliser les conditions de cette intervention au moyen d'une convention de bénévolat ;

Vu le projet de convention de recours au bénévolat annexé à la présente délibération ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REÇU EN PREFECTURE

le 26/08/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300488-20260825-91_DEL_2026

ARTICLE 1 :

APPROUVE le recours au bénévolat dans le cadre de 'accompagnement de la commune dans ses actions relatives à la gestion et à la valorisation des biodéchets,

ARTICLE 2 :

APPROUVE la convention de bénévolat jointe en annexe à la présente délibération,

ARTICLE 3 :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention,

Ainsi délibéré à Jouques les jour, mois et an susdits, le 25 août 2026
Suivent les signatures,

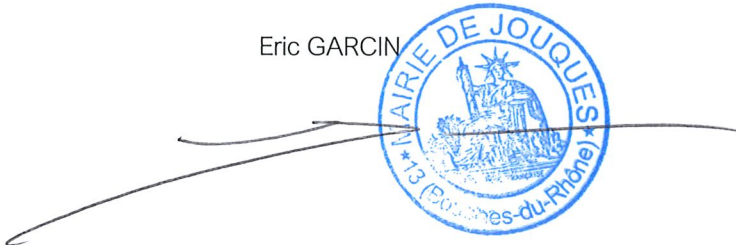
Le Secrétaire de Séance

Bernard JOURDAN



Le Maire

Eric GARCIN



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le **1er/09/2026**.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, 31, rue Jean-François Leca – 13235 Marseille Cedex 02, dans un délai de deux mois à compter du jour de la publication ou de la notification, soit par voie postale, soit par voie électronique sur l'application « télérécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 26/08/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300488-20260825-91_DEL_2026